

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

# BEP CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER

Session 2006

## CORRIGÉ

Épreuve pratique EP 2-1

ORGANISATION D'UN TRANSPORT (2 heures)

C 201 - C 202 - C 203 - C 303 - C 304 - C 306 - C 307

Groupement « Est »	SESSION 2006	CORRIGÉ	TIRAGE
Examens : BEP CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER		Code examen : BEP : 31101	
Epreuve : EP2 Mise en oeuvre		Durée totale: 4 H 00	Coef. : BEP 6
Partie EP2.1.1 : Organisation d'un transport		sujet n°8 Durée: 2 h 00	Page 1 / 4

## PLAN DE CHARGEMENT

Etablissez l'ordre de chargement

1<sup>er</sup> enlèvement : Ets LELOUP à BETHUNE ..... VERT

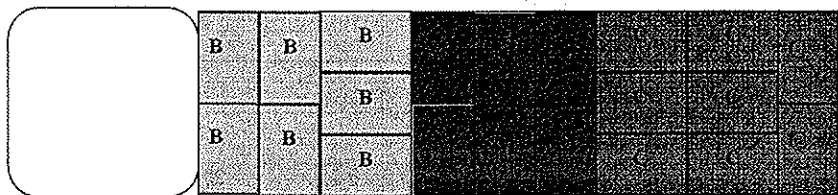
2<sup>ème</sup> enlèvement : S.A. DUPONT à MERVILLE ROUGE

3<sup>ème</sup> enlèvement : Ets GRANTIL à CASSEL BLEU

Complétez les schémas en matérialisant les enlèvements dans les conditions ci dessous :

- Une couleur par enlèvement
- Les palettes sont représentées
- L'échelle est respectée

Vue de dessus



## ITINÉRAIRE

Itinéraire détaillé (villes principales)	N° des Routes	Km	Temps de conduite	Heure courante
Départ de Lille				14h00
Lille → Sortie 15	A 1	43	32 min	14h32
Sortie 15 → Jonction N15	D 60	7	7 min	14h39
Jonction n°15 → Doullens	N 25	36	36 min	15h15
Doullens → Abbeville	D 925	41	41 min	15h56
Abbeville → Dieppe	D 925	65	65min	17h01
Arrivée			17h01 ( + ou - 17')	
Total		192 km		

**JUSTIFIEZ VOS CHOIX** (itinéraire, ville, jonction, etc....)

C'est l'itinéraire qui correspond au travail demandé ( le plus simple et le plus direct)

## FRET DE RETOUR

N° des lots	Documents marchandise
2003/501	Lettre de voiture
2003/502	Lettre de voiture

Argumentez votre choix :

Ces deux lots sont compatibles avec le véhicule , les villes d'enlèvement sont proches de Sedan et en prenant les deux lots la rentabilité est meilleure.

N°2003/503	Trop de kilomètres et villes trop excentrées
N°2003/504	Véhicule incompatible
N°2003/505	Véhicule incompatible
N°2003/506	Véhicule incompatible
N°2003/507	Véhicule incompatible
N°2003/508	Délai ne pouvant pas être respecté